



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Le discours rapporté dans l'oral spontané : l'exemple du français parlé en République du Congo / Édouard Ngamountsika
éd. Presses universitaires de Bordeaux, 2014
cote : 60.338

L'auteur, enseignant-chercheur, s'est fait connaître comme spécialiste du français parlé en Afrique, plus particulièrement en République du Congo. Il lui a consacré sa thèse de doctorat : « Le français parlé en République du Congo : étude morphosyntaxique ». L'essentiel de sa bibliographie lui est du reste consacré.

Rien d'étonnant donc à voir apparaître dans cette bibliographie le présent ouvrage. Dont la caractéristique cependant est, au-delà des études très spécifiques qui la constituent, réflexion un peu plus large. Un « avertissement » précise qu'il s'agit ici d'une version remaniée d'un chapitre de la thèse de 2007. L'objectif poursuivi à travers ce travail était d'« étudier la morphosyntaxe dans la parlure congolaise ».

Ouvrage avant tout destiné à des linguistes et grammairiens, spécialistes à la fois de la langue française telle qu'elle est parlée de par le vaste monde et des controverses entre leurs diverses « écoles ».

Le lecteur plus généraliste sera néanmoins intéressé par le premier chapitre (« Le français en République du Congo ») et la conclusion.

Dans ce premier chapitre, on découvrira à la fois pourquoi le français, écrit comme parlé, est devenu l'une des langues principales du pays et les différents niveaux selon lesquels ses locuteurs s'expriment. Il est en outre la langue officielle, deux autres langues bantoues (lingala et kituba) étant dites nationales et généralement « véhiculaires ». 72 autres langues, baptisées par l'auteur d'« ethniques », en quasi-totalité bantoues, sont les langues maternelles d'autant de minorités à effectifs généralement faibles.

Avant l'indépendance, l'enseignement, y compris religieux, se faisait en français, l'administration et la justice n'utilisant évidemment que cette langue. Il se fait toujours, depuis, dans cette langue. D'autre part, le pourcentage de la population urbanisée était, avant 1960, et reste aujourd'hui l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne. Rien d'étonnant donc à ce qu'une grande majorité de la population déclare maîtriser le français.

L'auteur décrit les modalités d'usage du français qui conduisent à ce que cette langue ne soit plus celle « des autres, c'est une langue congolaise au même titre que le téké, le mbochi etc. ». Et même, « il tend à devenir la langue première des Congolais ».

¹ 

Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Il rappelle, pour la contester, la tripartition traditionnelle du français parlé selon la façon dont il a été appris : « basilecte », s'il s'agit d'illettrés l'apprenant « sur le tas » et sachant qu'ils ne le maîtrisent pas (soit le « petit nègre » d'antan, notation n'engageant que le rédacteur de la présente note...), « mésolecte », la variété qui serait la plus répandue en Afrique francophone, celle des locuteurs ayant bénéficié d'études moyennes et s'estimant capables de s'exprimer en bon français, « acrolecte », variété la plus proche « de la variété normée hexagonale ».

L'auteur estime que cette classification ne répond pas à la réalité. « Nous pensons au contraire qu'il existe en chacun de nous plusieurs variétés de langues, composite ». Et de rappeler qu'en France même, longtemps et encore aujourd'hui a existé et existe une sorte de déconsidération du langage parlé, qui serait « populaire » ou celui des classes inférieures ou provinciales de la société, ou encore qualifié par les bons dictionnaires comme « familier », la règle et le bon usage étant dictés par les normes du langage écrit et contrôlé par une ou des institutions académiques.

Dans la réalité, il existe des formes tout aussi légitimes de langues orales. « Chacun s'exprime soit bien, soit mieux, en fonction du milieu ». Et de préciser donc que le même locuteur peut utiliser plusieurs variétés de la même langue orale en fonction des circonstances.

Expliquant pourquoi le français « est devenu la langue première » des Congolais, l'auteur relève que dans bien des familles, soit en raison de la diversité ethnique des époux, soit par souci de préparer la future scolarisation, soit une combinaison des deux, les parents parlent français à leurs tout jeunes enfants.

Dans cet usage d'un français presque devenu premier, l'auteur, toujours dans le même chapitre premier, donne quelques exemples d'emprunts dialectaux aux langues locales ou, en sens inverse, comment des mots français, voire des tournures grammaticales, parsèment des conversations tenues en langue « ethnique ».

Le chapitre deuxième de l'ouvrage expose les modalités de l'enquête à laquelle l'auteur s'est livré.

Comme il a été dit plus haut, le reste de l'ouvrage s'adresse aux spécialistes et le lecteur généraliste qu'est l'auteur de la présente note de lecture se gardera de commentaires qui ne seraient probablement pas très bien fondés.

Jean Nemo